

Résumé illustré

Gestion durable et communautaire des forêts limitrophes du parc national Mikea

Données brèves

Localisation : Madagascar, sud-ouest du pays, Région Atsimo-Andrefana, District Morombe, Commune de Basibasy, Forêts de Bahidy et de Bekiseny

Durée de la phase : juillet 2016 à juin 2018

Domaines d'intervention : Forêts denses sèches, gestion durable, collectivités territoriales décentralisées, autonomie, revenus.

Bénéficiaires principaux identifiés :

Mikea	1'500-1'700 pers.
Communautés riveraines des forêts de Bahidy et de Bekiseny	700-800 pers.
Autres communautés riveraines du Parc National Mikea (Commune Basibasy)	15'000 pers.
TOTAL	~17'500 pers.

Budget : La somme demandée à la FGC pour cette première phase de deux ans s'élève à CHF304'307.61.

Résumé

Les communautés utilisatrices de la forêt de Bahidy et de Bekiseny ont demandé assistance à TAOTSARA (ONG locale) pour les assister dans la mise en place d'une gestion durable de ces espaces forestiers. Ces forêts se trouvent dans la commune de Basibasy, une des douze communes limitrophes du parc national Mikea. Cette communauté est composée de natifs (Mikea et Masikoro) et de migrants (Antaisaka, Betsileo et Merina).

A l'instar de la forêt dense sèche de Madagascar, les forêts de Bahidy et de Bekiseny sont confrontées à de multiples pressions anthropiques, notamment le défrichage afin d'étendre les terrains de culture de maïs, et la coupe illicite pour le bois de construction et la production de charbon. Cette situation fait que la forêt dense sèche du sud malgache connaît le plus fort taux de défrichage du pays (0,8%) contre un taux national de 0,4%. Ce taux représente un des taux de déforestation les plus élevés au monde. Même les massifs forestiers ayant un statut légal comme le parc national Mikea n'échappent pas à ce fléau. Ce parc est le deuxième parc le plus touché par le feu à Madagascar. Cette situation représente un grave danger pour la biodiversité unique de cette partie du pays, ainsi que pour les services délivrés par l'écosystème.

Par ailleurs, les conditions agro-écologiques peu clémentes aggravées par le changement climatique rendent cette communauté de plus en plus vulnérable face à l'insécurité alimentaire de sorte que les pressions sur les tubercules sauvages (principal aliment des Mikea et aliment de substitution du maïs, manioc et riz pour les autres populations) et les autres ressources naturelles sauvages sont telles que le mode de vie chasse et cueillette des Mikea est en danger. Malgré l'appui apporté aux communautés riveraines pour faire face aux restrictions d'accès aux ressources naturelles lors de la création de l'aire protégée Mikea, les résultats demeurent insatisfaisants.



La gestion durable des ressources naturelles du terroir par les communautés est accordée par l'Etat par la loi GELOSE. Par expérience, TAOTSARA et l'ADAP estiment que le transfert de gestion aux communautés n'est couronné de succès que s'il est combiné à une valorisation économique des ressources naturelles. Après plusieurs consultations avec les communautés, trois filières de mise en valeur des produits forestiers non ligneux ont été identifiées: la culture des tubercules sauvages, l'apiculture et la sériciculture (soie sauvage naturelle). Ces trois filières permettent de lutter contre l'insécurité alimentaire, de

diminuer la concurrence entre les Mikea et les autres populations pour l'accès aux ressources naturelles, de diversifier les sources de revenu des autres communautés riveraines et de protéger la biodiversité. Pour la mise en œuvre des activités relatives aux trois filières identifiées, un accompagnement technique et organisationnel de proximité est de rigueur, comprenant la valorisation des expériences acquises par d'autres acteurs dans d'autres localités, des formations techniques, assorties de dotations en matériel. La mise en œuvre de ces activités nécessite des mesures d'accompagnement et d'encadrement des communautés locales. La première phase représente une phase pilote, circonscrite aux communautés riveraines des forêts de Bahidy et de Bekiseny dans la commune de Basibasy et qui, sur la base des acquis, vise ensuite à être étendue et répliquée dans d'autres communes limitrophes du parc Mikea.

Les objectifs et les principaux résultats attendus du présent projet

Objectifs généraux

- Améliorer les conditions de vie des habitants des communes limitrophes au Parc National Mikea
- Transférer la gestion des espaces naturels constituant les zones tampons du parc national Mikea aux communautés riveraines

Objectifs spécifiques

OS1 : Générer de nouvelles sources de revenus pour les communautés à travers l'appui à la mise sur pied de filières de valorisation des ressources naturelles

OS2 : Impliquer toutes les parties prenantes à la préservation du mode de vie des Mikea

OS3 : Accompagner et faciliter le transfert de gestion des ressources naturelles de la commune de Basibasy aux communautés

OS4 : Appuyer le développement d'un schéma d'aménagement communal (SAC) pour la commune de Basibasy

OS5 : Appuyer la mise en place d'une structure de concertation et d'échange entre toutes les parties prenantes

OS6 : Communiquer efficacement les avancées et les résultats du projet

Principaux résultats attendus

- La culture de tubercules sauvages se développe et génère des revenus complémentaires pour les ménages
- La filière apiculture se développe et génère des revenus complémentaires pour les ménages
- La filière soie sauvage se développe et génère des revenus complémentaires pour les ménages
- Le mode de vie et l'identité culturelle Mikea sont reconnus et mieux respectés par les autres acteurs
- La gestion de la forêt de Bahidy et de la forêt de Bekiseny est transférée aux communautés riveraines
- Deux Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) sont validés et mis en oeuvre
- Les communautés riveraines en charge sont mises en réseau avec les autres communautés soutenues dans d'autres communes riveraines du parc des Mikea par la GIZ
- Le schéma d'aménagement communal est élaboré et formellement adopté
- Les capacités des acteurs communaux ont été renforcées à travers le processus d'élaboration et d'adoption du SAC
- Une structure de concertation, de partage et d'échange est fonctionnelle
- Les acteurs locaux et nationaux sont informés des résultats du projet
- Les différentes structures sont organisées, fonctionnelles et reconnues par l'Etat
- Les acteurs locaux, nationaux et internationaux sont informés de toutes les étapes du projet

Lien avec les Objectifs de Développement Durable

Les objectifs fixés par le présent projet vont dans le sens des ODD fixés en septembre 2015 par le PNUD.

